Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260907-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le vingt-quatre septembre le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-09-07
Groupement de commandes permanent pour les besoins récurrents

Date de convocation du Conseil municipal :
9 septembre 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, Mme EVEN, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, M. BICREL, Mme BARILLEC, M. CHEVAL, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, Mme COTTON - KERSIMON, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme LE PAGE Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

M. SALAÜN	procuration à	M Le Maire
M. POCHAUVIN	procuration à	Mme EVEN
M. JOLY	procuration à	M. COMBROUX

Absents :

Secrétaire de séance :
M. BICREL

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

G.B.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260907-DE

VILLE DE
GOUESNOU

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-07

Achats

GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LES BESOINS RÉCURRENTS ADHÉSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Rédacteur : Thomas Even
Rapporteur : Joëlle Lecompte

Le groupement de commandes permanent pour les besoins récurrents a été mis en place en décembre 2020. Il permet à ses membres de mutualiser leurs achats et, ce faisant, de réduire les coûts supportés.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion des Cantines du Ponant SPL et de la Régie d'équipement musiques actuelles de Brest métropole – La Carène au groupement de commandes permanent concernant les besoins récurrents.

Le cadre juridique de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics de constituer des groupements de commandes afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics soit de façon temporaire, pour répondre à un besoin commun ponctuel, soit de manière permanente, en vue de répondre à des besoins communs récurrents.

Les groupements de commandes permettent de mutualiser les achats, offrant ainsi la possibilité de réduire les coûts de passation des consultations, générer des gains et développer les expertises dans les domaines d'achat concernés.

Au regard des enjeux de mutualisation, par délibération n°2020-09-02 en date du 30 septembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la constitution d'un groupement de commandes permanent portant sur les achats récurrents entre :

- Brest métropole ;
- La Ville de Brest ;
- La Ville de Gouesnou ;
- La Ville du Relecq-Kerhuon ;
- La Ville de Plouzané ;
- La Ville de Guilers ;
- La Ville de Bohars ;
- La Ville de Plougastel-Daoulas ;
- La Ville de Guipavas ;
- Le Centre communal d'action sociale de la Ville de Brest ;
- Brest en vue SEM, Brest en vue SPL et Brest en vue GIE ;
- La SEMPI et ses filiales ;
- SOTRAVAL SEM, SOTRAVAL SPL et SOTRAVAL GIE ;
- Brest métropole aménagement SEM et Brest métropole aménagement SPL ;
- Les Pompes funèbres des communes associées SPL ;
- Eau du Ponant Société publique locale ;
- Brest métropole habitat ;

G.B.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260907-DE

- Les Ateliers des Capucins Société publique locale ;
- L'ADEUPA, agence d'urbanisme Brest-Bretagne ;
- Le Conservatoire national botanique de Brest.

À la suite de la signature de la convention ad hoc par l'ensemble des membres fondateurs, ce groupement de commandes est entré en vigueur en décembre 2020.

En juin 2026, les Cantines du Ponant SPL et de la Régie d'équipement musiques actuelles de Brest métropole – La Carène ont manifesté le souhait d'adhérer à ce groupement de commandes.

Conformément aux dispositions de la convention de groupement, l'adhésion de nouveaux membres nécessite une modification de la convention par délibérations ou décisions concordantes des instances délibérantes ou décisionnelles des membres et ne peut concerner que des consultations postérieures à l'adhésion.

Cette extension du groupement à ces deux nouveaux membres n'entraîne aucune modification de ses modalités de fonctionnement.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'adhésion de Cantines du Ponant SPL et de la Régie d'équipement musiques actuelles de Brest métropole – La Carène au groupement de commandes permanent pour les besoins ponctuels récurrents ;
- D'approuver le projet de convention de groupement de commandes joint à la présente ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Annexe :

- Projet de convention de groupement de commandes

Avis de la commission Moyens généraux du jeudi 17 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Gilbert Bicrel

Le Maire,

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850